

CHRONIQUE ET NOUVELLES SCIENTIFIQUES.

Association française pour l'avancement des sciences.— La 22^{me} session se tiendra en 1893 à Besançon, sous la présidence de M. le professeur Bouchard (de Paris).

Société de médecine pratique.—Le 15 novembre dernier, la Société de médecine pratique a procédé au renouvellement de son Bureau pour l'exercice 1892-93. Ont été élus : *Président* : Dr A. T. BROUSSEAU ; *Vice-Président* : Dr J. B. A. LAMARCHE ; *Secrétaire* : Dr A. A. FOUCHER ; *Assistant Secrétaire* : Dr O. F. MERCIER ; *Trésorier* : Dr L. J. V. CLÉROUX ; *Conseil* : Drs J. I. DESROCHES, N. FAFARD et J. M. BEAUSOLEIL. Les réunions ont lieu à la Faculté de médecine de l'Université Laval, 45 place Jacques-Cartier, les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois.

Choléra en France.—Depuis trois semaines, la diarrhée cholériforme a fait son apparition à Lorient. Il y a eu jusqu'à ce jour dans cette ville une centaine de cas, dont trente environ suivis de décès ; le mal sévit particulièrement dans les faubourgs, surtout à Kerentrech. Les décès atteignent spécialement les vieillards et les malades débilités par des causes antérieures ; la misère, l'alcool, le manque absolu d'hygiène, l'anémie, la phtisie. Il y a aussi quelques cas à Hennebont, Caudan, Plœmeur. Enfin, dans le village de Locmiquelie, pendant la journée d'hier, il y eut vingt cas nouveaux, quatre décès.—A Cherbourg, un professeur au lycée, qui avait été atteint il y a quelques jours de diarrhée cholériforme, est mort.—*Lyon médical*, 4 décembre 1892.

Cholera et crémation obligatoire.—On agite vivement en ce moment en Allemagne, en Amérique et en Angleterre, la question de la crémation obligatoire dans les cas de décès par le choléra. A New-York même, le Conseil d'hygiène a décidé de faire incinérer les cadavres de toutes les personnes qui sont mortes du choléra pendant les quarantaines. Les partisans de cette mesure s'appuient sur les faits récemment observés, et qui semblent bien prouver qu'en différents points il y a eu reviviscence *in situ* de germes provenant d'épidémies antérieures. Or, la persistance de la vitalité des microbes pathogènes dans les cadavres, puis dans le sol, étant démontrée, il paraît indiqué de les détruire dans les premiers, et nul moyen, pour atteindre complètement ce but, ne paraît aussi parfait que l'incinération.